

## MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

### FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020 PRÉSENTÉ PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2020 ainsi que du rapport du vérificateur externe. Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent les revenus et les dépenses suivantes :

Description	Fonctionnement	Investissement	Total
Revenus	1 291 627 \$	816 890 \$	2 108 517 \$
Financement à long terme	0 \$	300 000 \$	300 000 \$
Affectations diverses	104 911 \$	69 794 \$	174 705 \$
Cessions d'immobilisations	9 066 \$		9 066 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 405 604 \$</b>	<b>1 186 684 \$</b>	<b>2 592 288 \$</b>
Dépenses (sans amortissement)	1 021 128 \$	1 510 775 \$	2 531 903 \$
Remboursement de la dette à long terme	120 000 \$		120 000 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 141 128 \$</b>	<b>1 510 775 \$</b>	<b>2 651 903 \$</b>
<b>Excédent de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>264 476 \$</b>	<b>(324 091 \$)</b>	<b>(59 615 \$)</b>

Les dépenses d'investissement touchent principalement les éléments suivants :

- La réfection de la toiture et l'installation d'une génératrice autonome au bâtiment administratif;
- La réalisation de travaux de pavage d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, du 4<sup>e</sup> Rang Est et de la route Lepage;
- L'acquisition d'un camion de déneigement.

Le financement permanent d'une partie de ces dépenses d'investissement sera réalisé au début de l'année financière 2021. La dette à long terme de l'administration municipale passe de 815 038 \$ au 31 décembre 2019 à 991 004 \$ au 31 décembre 2020. Pour ce qui est de l'excédent accumulé non affecté, ce dernier passe de 176 864 \$ au 31 décembre 2019 à 216 708 \$ au 31 décembre 2020.

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton. Dans cette vérification, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-des-Sables au 31 décembre 2020 conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération de base annuelle du maire pour l'année 2020 était de 4 540.32 \$ et celle des conseillers était de 1 513.44 \$. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses de 50 % de la rémunération tel que prévu au *Règlement numéro 2016-07 relatif au traitement des élus municipaux*.

En 2020, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie versait au maire, ou à son remplaçant, une rémunération de 145.79 \$ pour chaque séance régulière, extraordinaire ou du comité administratif à laquelle il assiste. S'ajoute à ces rémunérations, une allocation de dépenses de 50 % de la rémunération ainsi qu'une rémunération compensatoire de 15 % de l'allocation de dépenses versée tel que prévu au règlement numéro 275-2019 de la MRC.

Véronique Lamarre  
Mairesse suppléante

2021-05-18 11:22